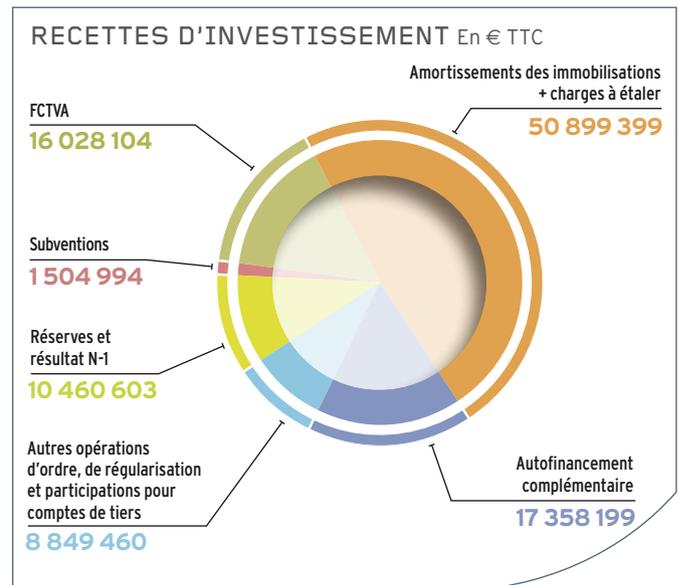
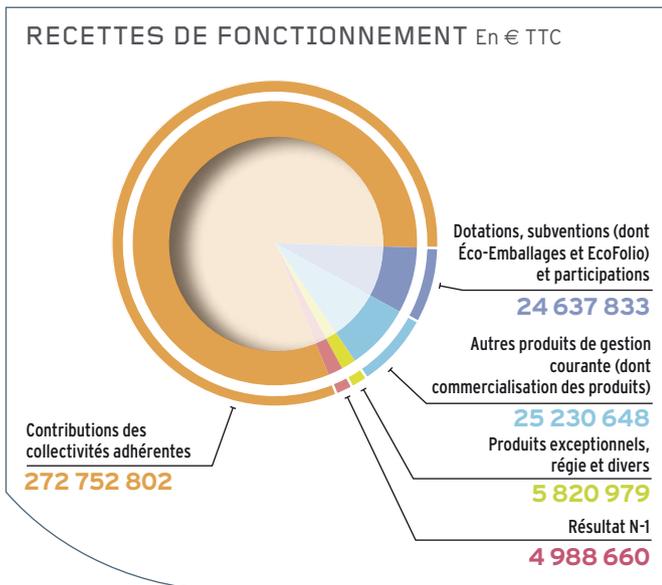
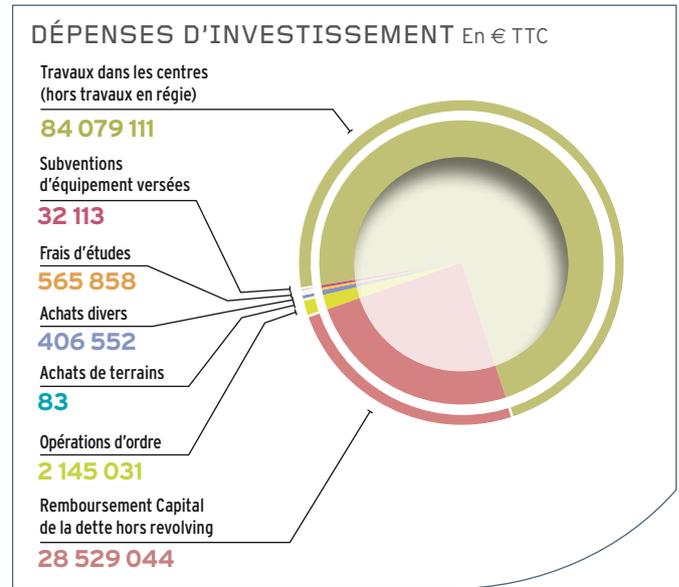
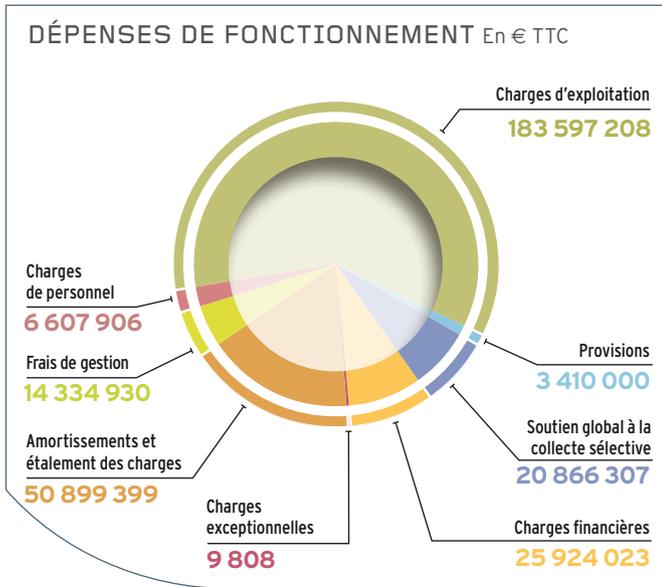


Budget 2010 du Syctom : 421,41 M€



Un acteur public au service des habitants de la métropole parisienne

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, regroupe 84 communes réparties dans 5 départements : Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Yvelines. Il remplit une mission de service public d'écologie urbaine en traitant et valorisant les déchets ménagers de la moitié des Franciliens, soit près de 10 % de la population nationale. Par ses engagements, sa mobilisation et l'exercice de son activité, il contribue à promouvoir le développement durable et à atteindre les objectifs fixés par les politiques nationale et régionale dans le domaine de la gestion des déchets. Animé par une démarche de solidarité à l'échelle de son territoire, il porte une vision globale des enjeux d'aménagement de la métropole parisienne. Privilégiant la concertation, il est en prise directe avec les attentes de la société quant à la qualité du cadre de vie.

Les installations du Syctom

Soucieux d'exercer pleinement la responsabilité dont il a la charge, le Syctom possède ses propres installations industrielles qu'il entretient, modernise et développe. Il investit pour traiter sur son territoire les déchets ménagers qui y sont produits, conformément au principe de proximité.

Le Syctom compte 14 unités de traitement réparties dans 8 communes : 6 centres de tri des collectes sélectives, 3 déchetteries, 1 centre de transfert des ordures ménagères résiduelles, 1 centre de pré-tri et de transfert des objets encombrants et 3 unités d'incinération avec valorisation énergétique.

En construction : 1 unité de méthanisation à Romainville et 1 plate-forme fluviale à Bobigny.

En projet : 1 centre de co-méthanisation des boues et des biodéchets au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois et 2 centres de tri des collectes sélectives dans les XVII^e et XII^e arrondissements de Paris.

Bilan de l'activité 2010



FRANÇOIS DAGNAUD
Président du Syctom,
l'agence métropolitaine
des déchets ménagers

Désireux de nous rendre plus accessibles et de partager, plus encore, les enjeux de notre mission de service public, nous avons fait évoluer notre identité en 2010 : le SYCTOM de l'Agglomération parisienne est devenu le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers. Nous souhaitons ainsi revendiquer notre démarche de solidarité intercommunale au cœur même de la métropole parisienne et notre mission de service public d'écologie urbaine, à l'écoute de toutes et de tous.

L'adoption de notre plan « Métropole Prévention Déchets 2010-2014 », dédié à la réduction des déchets ménagers, marque également une étape supplémentaire dans notre engagement pour l'atteinte des objectifs du Grenelle de l'environnement et du PREDMA de l'Île-de-France. Elle a confirmé notre volonté de mobiliser l'ensemble des acteurs de la chaîne des déchets et notre implication auprès des collectivités de la métropole afin de mettre en œuvre des programmes locaux de prévention sur 100 % de notre territoire.

La prolongation du dialogue sur le projet de transformation du centre Ivry-Paris XIII à l'issue du premier débat public organisé en France sur les déchets ménagers témoigne tout autant du

renforcement de la concertation comme mode de gouvernance.

Avec trois projets consacrés à la valorisation organique, et la prise en compte de la montée en puissance attendue de la collecte directe des biodéchets, le Syctom a également affirmé sa stratégie de diversification des modes de traitement des déchets ménagers, au profit du retour à la terre de la matière organique.

Grâce à un effort continu pour maîtriser nos dépenses et à la recherche constante d'économies sur les coûts d'exploitation, nous sommes parvenus à maîtriser le budget du Syctom et à stabiliser de fait le montant de la redevance acquittée par nos collectivités adhérentes, sans rien enlever à la qualité

de notre service. Ainsi, en 2010, le coût du traitement des déchets n'est pas venu alourdir la fiscalité des ménages de la métropole parisienne.

Fidèle à ses engagements en faveur de la ville durable, le Syctom a posé en 2010 les jalons d'une nouvelle décennie.

**2010,
une année
d'affirmation
pour le
Syctom,
l'agence
métropolitaine
des déchets
ménagers**

- 16 %
de déchets
incinérés
depuis 2001

**1 nouvelle
identité
pour le
Syctom**

**20,9
millions €**
de soutien à
la collecte
sélective versé
aux collectivités
adhérentes

**1 nouveau
plan de
prévention**

69 %
Taux de
recyclage
des collectes
sélectives

+ 40%*
de recettes
de ventes
de matières

**305,7
millions €**
de dépenses de
fonctionnement

**421
kg/habitant/an**
de déchets
ménagers
sur le territoire
du Syctom
à périmètre
constant

**5 331
visiteurs**
accueillis dans
les installations
du Syctom

* Par rapport à 2009.

Synthèse d'exploitation 2010

Les chiffres entre parenthèses correspondent aux données 2009

Moyens humains au 31/12/2010 :

- ➔ Sycdom : 115 agents
- ➔ Exploitants privés des unités de traitement du Sycdom : 729 personnels

Tonnage total de déchets ménagers sur le territoire du Sycdom
2 516 979 tonnes
(2 516 347 tonnes)

Déchets traités par le Sycdom
2 358 914 tonnes
(2 360 148 tonnes)

dont tonnages OM
1 980 609 tonnes
(1 992 610 tonnes)

Verre
110 902 tonnes
(109 349 tonnes)

Déchets des communes du Sycdom non déversantes en OM et en OE
47 163 tonnes
(46 850 tonnes)

Tri - recyclage des collectes sélectives
166 432 tonnes
(162 539 tonnes)

Tri des encombrants
182 137 tonnes
(172 530 tonnes)

Déchetteries du Sycdom
29 735 tonnes
(32 469 tonnes)

UIOM apports directs
1 537 990 tonnes
(1 569 413 tonnes)
 inclus déclassements
1 644 tonnes
(3 846 tonnes)

Transfert Romainville Apports directs
345 947 tonnes
(337 157 tonnes)
 inclus déclassements
5 415 tonnes
(8 078 tonnes)

Déversements en ISDND
82 436 tonnes
(86 040 tonnes)

Déversements en centres de secours
14 236 tonnes
(0 tonnes)

Ne transitant pas par le Sycdom
110 355 tonnes
(107 898 tonnes)
 Transitant par le Sycdom
547 tonnes
(1 450 tonnes)

Ne transitant pas par le Sycdom

Centres Sycdom
124 498 tonnes
(122 218 tonnes)

Centres privés
41 934 tonnes
(40 321 tonnes)

Centres Sycdom
30 565 tonnes
(31 668 tonnes)

Centres privés
151 573 tonnes
(140 863 tonnes)

Déchetteries du Sycdom
29 735 tonnes
(32 469 tonnes)

UIOM Sycdom
1 410 752 tonnes
(1 472 975 tonnes)

UIOM Privées
48 367 tonnes
(54 283 tonnes)

ISDND
78 872 tonnes
(42 155 tonnes)

UIOM Sycdom
121 007 tonnes
(154 466 tonnes)

UIOM Privées
19 427 tonnes
(18 408 tonnes)

ISDND
201 719 tonnes
(162 012 tonnes)

Apports directs
82 178 tonnes
(85 675 tonnes)
 déclassements
258 tonnes
(366 tonnes)

UIOM Sycdom 57 tonnes
 UIOM privées 4 421 tonnes

ISDND 9 759 tonnes

UIOM Privés
38 470 tonnes
(39 504 tonnes)

ISDND
8 693 tonnes
(7 346 tonnes)

Recyclage	114 700 tonnes (117 083 tonnes)
Refus incinéré	40 862 tonnes (37 048 tonnes)
Refus mis en ISDND	10 870 tonnes (11 409 tonnes)

Valorisation	85 069 tonnes (81 402 tonnes)
Refus mis en ISDND	97 069 tonnes (91 128 tonnes)

Valorisation	14 248 tonnes (15 879 tonnes)
Refus incinéré	816 tonnes (811 tonnes)
Refus mis en ISDND	14 671 tonnes (15 777 tonnes)

Mâchefers évacués	315 331 tonnes (334 596 tonnes)
Ferreux vendus	34 863 tonnes (38 661 tonnes)
Non-ferreux vendus	2 609 tonnes (3 104 tonnes)
REFIOM (y compris PSR 2 996 t)	40 003 tonnes (44 258 tonnes)
Électricité vendue	128 649 MWh (156 142 MWh)
Vapeur autre	2 800 MWh (2 762 MWh)
Vapeur vendue (CPCU)	2 450 394 MWh (2 522 378 MWh)

Recyclage	111 062 tonnes (109 447 tonnes)
-----------	------------------------------------

Total valorisation matière
677 881 tonnes
 soit **24 %*** des déchets
 (697 172 tonnes)
 dont mâchefers,
 ferreux et non ferreux
352 803 tonnes
 (376 361 tonnes)

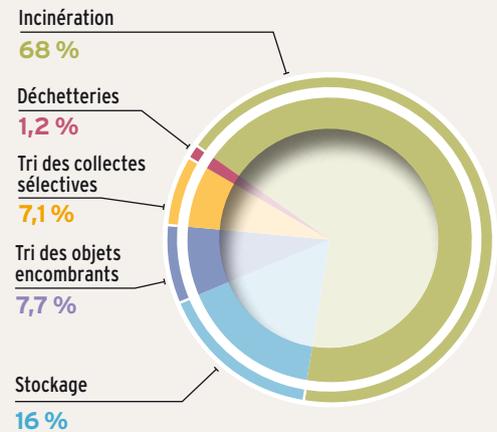
Total valorisation énergétique
 Ordures ménagères
 + déclassement + refus de tri
1 645 709 tonnes
 soit **55 %*** des déchets
 (1 737 991 tonnes)

Total enfouissement Sycdom en ISDND
 Ordures ménagères
 + déclassement
372 785 tonnes
 (290 207 tonnes)
 Ordures ménagères
 + déclassement + refus de tri
495 396 tonnes
 soit **21 %** des déchets
 (408 521 tonnes)

* Les mâchefers, ferreux et non-ferreux font l'objet d'une valorisation matière. Pour éviter un double compte, ce pourcentage a été calculé en retirant ces matériaux du tonnage total de la valorisation énergétique.

Note : Si l'on intègre le verre aux quantités traitées, le taux de valorisation matière est porté à 27,5%, celui de la valorisation énergétique à 52,5% et celui de l'enfouissement à 20%.

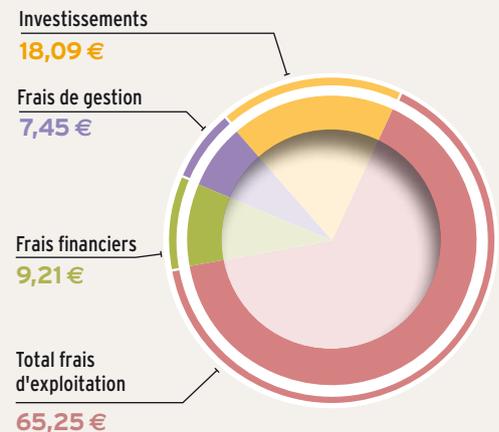
RÉPARTITION DES TONNAGES PAR MODES DE TRAITEMENT



COÛT DU TRAITEMENT À LA TONNE

Collecte sélective	205,66 €
Objets encombrants	98,22 €
Incinération avec valorisation énergétique	88,12 €
Stockage (transport compris)	89,69 €

UTILISATION DE LA REDEVANCE Pour 100 euros*



* hors charges exceptionnelles